

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANÇON

09/04/2024

N° E24000023 /25

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation d'un commissaire

Vu enregistrée le 09/04/2024, la lettre par laquelle le Préfet de la préfecture du Doubs demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique unique ayant pour objet: *la demande d'autorisation environnementale "loi sur l'eau" pour l'opération d'aménagement urbain Grette-Brulard-Polygone et la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU sur la commune de Besançon ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur François BOURGON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Gabriel LAITHIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la préfecture du Doubs, à la SPL Territoire 25, à Monsieur François BOURGON et à Monsieur Gabriel LAITHIER.

Fait à Besançon, le 09/04/2024

La présidente,


Cathy SCHMERBER